Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-213500291-20260929-DE_83_2026-DE

COMMUNE DE BONNEMAIN

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 17
Nombre de conseillers absents : 02
Nombre de pouvoirs : 02
Date de convocation : 22/09/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur Loïc LEBRET, Maire.

PRESENTS : LEBRET Loïc, ROMÉ Cyril, HERVEÏC Sylvaine, PATRIZI Guillaume, HORVAIS Monique, LEROY Liliane, TOUFFET Marlène, SOREL Guillaume, JENOUVRIER Anne-Sophie, PORÉE Sébastien, CRESSANT Boris, BEGASSE Marie, SOUQUET Florian, JACQUEMIN Bruno, RIOU-LEBRET Pierre-Yves, MOULIN Séverine et RONCIERE Lydie.

Absents excusés : LE FUR BASLÉ Frédérique, LAUNAY Jean-Dominique,

Pouvoir : LE FUR BASLÉ Frédérique à PATRIZI Guillaume, LAUNAY Jean-Dominique à ROMÉ Cyril.

Secrétaire de séance : TOUFFET Marlène

OBJET D_83_2026 : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire indique que l'adoption d'un règlement intérieur du conseil municipal est obligatoire pour toutes les communes de plus de 1 000 habitants en vertu de l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, et ce dans les six mois suivant l'installation du nouveau conseil.
De ce fait, il est proposé de valider les termes du règlement intérieur du conseil municipal et d'approuver son entrée en vigueur à compter de son adoption.
Ledit règlement est annexé à la présente délibération.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- prend acte du contenu du règlement intérieur du conseil municipal, annexé à la présente délibération
- approuve à l'unanimité le règlement intérieur du conseil municipal

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Loïc LEBRET

La secrétaire de séance,

Marlène TOUFFET